

Bulletin d'inscription programme 2022

Merci de lire attentivement et de renseigner très précisément toutes les rubriques

Découpez la partie vous concernant pour envoi avec votre chèque, et **conservez le reste pour vos inscriptions futures.**

Pour plus de précisions sur ces activités ou autres : Francine Barbier contact.samh13@gmail.com 06 07 85 99 45	€/personne	Total à payer
22-1 Vendredi 21 Janvier JOURNÉE de L'ANTENNE Marseille Les CONFERENCES : La PREHISTOIRE et LES DICTIONNAIRES Nom prénom : Nombre de personnes inscrites : Participation par chèque joint 36 € ^{(1) (2)} x personne(s)	36 €	
22-3 Vendredi 11 mars MANDELIEU la NAPOULE Journée en car Nom prénom Nombre de personnes inscrites : Participation par chèque joint 73 € ^{(1) (2)} x personne(s) Nous prendrons l'autocar : 8h00 à MARSEILLE rue H Barbusse veuillez cocher cette case : Oui <input type="checkbox"/> . 8h45 AIX rue H.Mauriat (P+R) Malacrida veuillez cocher cette case: Oui <input type="checkbox"/> . <i>Si vous souhaitez vous rendre par vos propres moyens au lieu de visite et poursuivre avec votre véhicule, nous avertir lors de votre inscription et nous consulter pour le prix</i>	73 €	
22-4 Mercredi 6 avril BOLLÈNE et VALBONNE Journée en car Nom prénom Nombre de personnes inscrites : Participation par chèque joint 80 € ^{(1) (2)} x personne(s) Nous prendrons l'autocar : 8h00 à MARSEILLE rue H Barbusse veuillez cocher cette case : Oui <input type="checkbox"/> . 8h45 AIX rue H.Mauriat (P+R) Malacrida veuillez cocher cette case: Oui <input type="checkbox"/> . <i>Si vous souhaitez vous rendre par vos propres moyens au lieu de visite et poursuivre avec votre véhicule, nous avertir lors de votre inscription et nous consulter pour le prix</i>	80 €	
Inscription par retour de ce bulletin chèque joint, <div style="text-align: right;">TOTAL DU CHEQUE</div> NB les chèques reçus en 2021 ne seront mis à l'encaissement que début janvier 22 <i>Le « passe sanitaire » est obligatoire pour toutes nos sorties</i>		

(1) Prix forfaitaire établi pour 25 participants ou plus.

(2) L'encaissement du chèque vaut inscription définitive. Si votre inscription ne peut pas être honorée, vous en serez averti au plus vite et inscrit en liste d'attente si vous le souhaitez